MARCHE : LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX SOLUTIONS D'IMPRESSION A FROID

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Administration contractante	Collège Louis Pasteur 41, rue Saint Nicolas 78200 Mantes La Jolie ☎01.30.63.05.00 Mail : ce.0781896m@ac-versailles.fr RNE : 0781896 M SIRET : 197 818 966 00016
Pouvoir Adjudicateur Comptable assignataire	Madame Christine VERVIN, Principale Monsieur Samuel FRIBAULT, Agent Comptable
Objet de la consultation	LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX SOLUTIONS D'IMPRESSION A FROID
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date de publication	27/01/2023
Date limite de remise des offres	06/02/2023 à 18H00

SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché ……p2
Article 2 : modalité de la consultation ……p2
Article 3 : dossier de consultation ……p2
Article 4 : modalité de remise des offres ……p3
Article 5 : offre retenue ……p3

Article 1 : définition du marché

1-1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX SOLUTIONS D'IMPRESSION A FROID.

1-2 Type de marché

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée établie selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
L'offre est publiée sur le site : http://www.aji.france.com

1-3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 72 mois à compter du 13/03/2023 jusqu'au 12/03/2029.

Article 2 : modalité de la consultation

2.-1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passée selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics. Chaque candidat peut soumissionner pour le lot.
Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire pour le lot. Le lot ne sera pas attribué si 90% des lignes minimum ne sont pas renseignées. Lors de l'analyse des offres, lorsqu'un fournisseur ne répondra pas à une ligne, il lui sera attribué la tarification la plus élevée issue des autres offres.

2.-2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 3 : dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation.
- Le cahier des clauses particulières.
- L'acte d'engagement.

Il est remis gratuitement aux candidats :

- Sous forme papier : le dossier peut être retiré sur place ou transmis par courrier après demande écrite aux coordonnées suivantes : Collège Louis Pasteur – 41, rue Saint Nicolas – 78200 Mantes La Jolie.
- Sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de publication AJI ou demandé à l'adresse suivante : ce.0781896m@ac-versailles.fr.

Article 4 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au Collège Louis Pasteur au plus tard le 06/02/2023 à 18h00. Elles devront parvenir **sous une des formes** suivantes, sous peine de nullité :

4-1 Offres non remises par voie électronique

Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : Collège Louis Pasteur – 41 rue Saint Nicolas – 78200 Mantes La Jolie / Heures d'ouverture : lundis – mardis – jeudis – vendredis 8h00 – 17h30 et mercredis 8h00 – 12h30.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

L'enveloppe portera les mentions suivantes : « LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX SOLUTIONS D'IMPRESSION A FROID – NE PAS OUVRIR – Nom du candidat ». Elle comprendra les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation paraphé et signé par le candidat.
- Le cahier des clauses particulières paraphé et signé par le candidat.
- L'acte d'engagement signé par le candidat.

4-2 Offres remises par voie électronique

Les candidats optant pour la réponse par voie électronique sont invités à transmettre à l'adresse suivante : ce.0781896m@ac-versailles.fr les documents suivants :

- Le règlement de consultation paraphé et signé par le candidat.
- Le cahier des clauses particulières paraphé et signé par le candidat.
- L'acte d'engagement signé par le candidat.

Les candidats devront respecter les modalités du code des marchés publics 2006 ainsi que l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.
Les offres envoyées par mail après la date et l'heure fixées au début de l'article ne seront pas retenues.

Article 5 : offre retenue

Le candidat retenu se verra retourner un exemplaire des documents signés par la Chef d'Etablissement du Collège Louis Pasteur et ce, après vote en Conseil d'Administration et validation du contrôle de légalité des services du Rectorat de l'Académie de Versailles (délai minimum de validation : 15 jours après le dépôt de la délibération dans DEMAC'T).

Le soumissionnaire, l'entreprise : …… …… …… Représenté par : …… …… …… Le …… A …… Signature et cachet de l'entreprise	Le Collège Louis Pasteur Représenté par la Principale, Madame Christine VERVIN Le 30 janvier 2023 A Mantes La Jolie Signature et cachet du Collège